

PIQÛRES D'INSECTES (Hyménoptères)



SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION SANTÉ, SÉCURITÉ ET MIEUX-ÊTRE

DIVISION DE LA PRÉVENTION

Dernière mise à jour le mai 2021

GUIDE DE PRÉVENTION

PIQÛRES D'INSECTES (HYMÉNOPTÈRES)

1. OBJECTIF

Ce guide a pour objectif de fournir les informations sur les **mesures de prévention** à prendre lors des activités ou tâches au cours desquelles des employés peuvent être en contact direct avec des insectes piqueurs (hyménoptères).

Ce guide fournit aussi les **informations** sur les **responsabilités** et **obligations** dans les cas d'employés allergiques aux piqûres d'insectes et sur les mesures d'urgence à appliquer en cas de piqûres d'insectes.

2. CHAMP D'APPLICATION

Ce guide s'adresse aux gestionnaires et aux employés qui, dans le cours normal de leur travail, peuvent avoir à exécuter des tâches ou activités à proximité ou en contact direct avec des insectes piqueurs. Les tâches et activités visées dans le présent guide sont prioritairement celles identifiées à l'annexe 1, sous les cotes de risque significatif (++) et de risque très significatif (+++) définies à l'article 6.

3. DÉFINITIONS

3.1 Insectes piqueurs :

Les insectes visés dans ce guide sont les guêpes, les bourdons et les abeilles. Ces insectes sont susceptibles de piquer et d'injecter du venin s'ils sont dérangés.

3.2 Employé allergique à risque :

Tout employé qui présente des réactions allergiques sévères aux piqûres d'insectes et appelé à exécuter des tâches ou des activités à proximité ou en contact direct avec des insectes piqueurs.

3.3 Seringue auto-injectable :

Une seringue contenant un médicament, de l'adrénaline en l'occurrence, présentée sous la forme d'un stylo avec un mécanisme à ressort dit « auto-injecteur » (ex.: EpiPen).

3.4 Réaction allergique :

Une sensibilité exagérée de l'organisme à une ou des substances qui sont inoffensives pour la population en général.

Dans certains cas, les symptômes d'allergie peuvent être sévères, voire mortels en de rares occasions s'ils ne sont pas traités rapidement. Les équipes du Réseau de la santé publique peuvent vous renseigner sur les façons de distinguer une réaction bénigne d'une réaction sévère.

4. IDENTIFICATION DES TÂCHES OU ACTIVITÉS CIBLÉES

De façon générale, il faut tenir compte des tâches ou activités pouvant amener un employé à œuvrer près des insectes piqueurs :

- A) soit près ou sur le nid d'insectes et pouvant :
- détruire le nid en tout ou en partie (ex.: tondre la pelouse et marcher sur le nid);

GUIDE DE PRÉVENTION PIQÛRES D'INSECTES (HYMÉNOPTÈRES)

- brasser ou déranger le nid (ex.: couper des branches, tondre la pelouse ou utiliser le coupe bordure, réparer un luminaire);
 - se tenir à proximité du nid, le risque étant plus élevé dans la voie de circulation des insectes.
- B) soit dans des endroits fréquentés par les insectes pour se nourrir, tout particulièrement les guêpes (ex.: les poubelles ouvertes dans les parcs ou sur la voie publique).

5. MESURES DE PRÉVENTION PRIMAIRES RECOMMANDÉES

Des mesures de **prévention primaires** devraient être envisagées pour **éliminer** ou **réduire** le risque d'attirer les insectes piqueurs près des lieux ou postes de travail, par exemple :

- Munir les poubelles de couvercles, à l'exception des poubelles de rue pour lesquelles un couvercle peut engendrer des risques ergonomiques supplémentaires lors de la manutention;
- Éloigner les poubelles des postes de travail (ex.: guérites) et disposer rapidement des résidus de nourriture et des contenants vides dans les poubelles. Lorsque nécessaire, réviser le nombre de poubelles ou la fréquence des collectes afin d'éviter les débordements récurrents;
- Munir de moustiquaires les portes et les fenêtres ou garder celles-ci fermées;
- Utiliser des produits non parfumés (savons, crèmes solaires, fixatifs pour cheveux, lotions après rasage, etc.). Certains parfums et produits odorants dégagent une odeur qui attire les insectes piqueurs. Prendre note que les produits à base de DEET ou de citronnelle destinés à éloigner les moustiques ne sont pas efficaces contre ces insectes piqueurs;
- Pour éliminer des colonies d'insectes piqueurs, utiliser les services professionnels d'un exterminateur. Cette tâche est une opération qui comporte des risques et il est recommandé de ne pas s'immiscer dans ce domaine sans avoir la formation et les outils appropriés;
- Si un insecte piqueur se pose sur vous, laissez-le partir de lui-même ou repoussez-le délicatement. Évitez de le frapper, ce qui pourrait le rendre agressif. De plus, un insecte piqueur écrasé dégage un signal d'alarme chimique (phéromone) qui incite les autres insectes piqueurs, se trouvant à proximité, à piquer « l'agresseur »;
- Si vous devez fréquenter un secteur où les insectes piqueurs sont abondants, attachez les cheveux longs ou portez un chapeau. Les insectes peuvent s'empêtrer par mégarde dans la chevelure et piquer en essayant de se dégager;
- Les vêtements de couleurs vives et certains motifs suscitent aussi la curiosité des insectes piqueurs. Les vêtements de couleur pâle sont moins attirants;
- Avant de vous asseoir sur une serviette ou sur des vêtements mouillés, vérifiez si des insectes piqueurs ne sont pas en train de s'y abreuver.

GUIDE DE PRÉVENTION PIQÛRES D'INSECTES (HYMÉNOPTÈRES)

6. MESURES DE PRÉVENTION À OBSERVER PAR LES GESTIONNAIRES ET LES EMPLOYÉS

6.1 Mesures préliminaires

Des **tâches** et des **activités** présentant des risques de piqûre par des insectes ont été identifiées et une cote de risque a été élaborée (voir la liste des tâches à l'annexe 1 - tableau 2).

Tableau 1 : Cote de risque

Cote	Équivalence	Situation
« Ø »	Risque équivalent à la population en général. RR* = 1	Ex.: circuler dans un parc, superviser une plage
« + »	Risque « peu significatif » pour un employé réalisant des tâches ou activités. *RR < 2	Ex.: superviser des travaux dans un parc, inspecter un bâtiment
« ++ »	Risque « significatif » pour un employé réalisant des tâches ou activités. *RR = 2	Ex.: tonte de gazon, collecte des déchets
« +++ »	Risque « très significatif » pour un employé réalisant des tâches ou activités. *RR > 2	Ex.: émondage, manipulation d'insectes vivants

* RR veut dire *risque relatif*

Tous les gestionnaires et employés exécutant des tâches et activités ciblées (voir l'annexe 1 - tableau 2) doivent être informés sur les moyens à prendre pour éviter d'être piqués.

Le dépliant « [Gare au dard](#) » produit par l'*Insectarium de Montréal* en collaboration avec l'*Hôpital Sainte-Justine* est une bonne source d'information sur l'identification des insectes piqueurs, les comportements à privilégier pour prévenir les piqûres d'insectes et quoi faire en cas de piqûre.

Vous pouvez aussi vous référer au [dépliant produit par la CSST](#).

Cependant, les gestionnaires et les employés doivent prendre des mesures spécifiques en arrivant sur les lieux de travail :

6.2 Mesures spécifiques

- 6.2.1 **S'assurer d'avoir un moyen de communication efficace pour demander l'assistance d'Urgences-Santé au cas où un employé serait piqué et qu'il aurait une réaction allergique anormale;**
- 6.2.2 **S'assurer d'observer l'environnement immédiat** du lieu de travail pour voir s'il y a présence d'un nid ou regroupement d'insectes piqueurs;
- 6.2.3 Si vous constatez la présence d'un regroupement d'insectes piqueurs, restez calme, ne faites pas de mouvements brusques, retirez-vous et réévaluez la situation;

GUIDE DE PRÉVENTION PIQÛRES D'INSECTES (HYMÉNOPTÈRES)

- 6.2.4 Si vous constatez la présence d'un nid d'insectes piqueurs, **utilisez un moyen pour identifier le lieu ou la structure** (arbre, poteau, lampadaire ou autre) où le nid a été vu. Ce moyen doit permettre de faciliter le repérage du nid par les professionnels de l'extermination (ex.: ruban jaune identifié « danger » et un carton sur lequel on précise qu'il y a présence d'un danger, soit un nid d'insectes piqueurs);
- 6.2.5 **Aviser le supérieur hiérarchique pour faire détruire le nid en utilisant les services d'un exterminateur.** Selon la nature des travaux, précisez s'il y a urgence d'intervenir;
- 6.2.6 **Si les travaux sont très urgents** (ex. : un arbre ou lampadaire tombé sur la voie publique) et qu'on ne peut attendre l'intervention des exterminateurs, les équipements de protection individuels (EPI) suivants doivent être portés :
- Casque dur ou de sécurité;
 - Filet de protection ample autour de la tête (cagoule d'apiculteur);
 - Combinaison de travail attachée aux poignets et aux chevilles (type Tyvek);
 - Gants de travail en cuir;
 - Autres, ex.: couvre-chaussures en caoutchouc.

7. MESURES DE PRÉVENTION À OBSERVER PAR LES EMPLOYÉS ALLERGIQUES AUX PIQÛRES

7.1 L'employé allergique (condition personnelle) :

Tout employé ayant des réactions allergiques aux piqûres d'insectes.

- 7.1.1 L'employé qui a déjà présenté une réaction allergique à la suite de piqûres d'insectes devrait en recevoir la confirmation par un allergologue;
- 7.1.2 Après confirmation de son état et selon les instructions de l'allergologue, il est possible que l'employé doive avoir une seringue auto-injectable disponible en tout temps sur lui ou à proximité;
- 7.1.3 L'employé doit informer son supérieur hiérarchique, lui remettre copie de l'attestation médicale confirmant sa condition personnelle d'allergie et informer les employés travaillant avec lui qu'il est allergique au venin des insectes piqueurs et qu'il porte sur lui une seringue auto-injectable (Loi sur la Santé et la Sécurité du Travail (LSST, art. 49));
- 7.1.4 Pour obtenir des mesures d'urgence rapides, l'employé doit expliquer à son supérieur hiérarchique et aux employés travaillant avec lui comment cette seringue doit être utilisée, s'il est piqué et qu'il est incapable de se l'administrer lui-même (LSST, art. 49);
- 7.1.5 Nous suggérons fortement à l'employé de suivre les recommandations de son allergologue pour considérer la possibilité de se faire désensibiliser dans les meilleurs délais. Typiquement, le traitement peut durer de trois (3) à cinq (5) ans et est efficace à plus de 95 %;
- 7.1.6 L'employé doit remettre à son supérieur hiérarchique une copie du certificat médical attestant qu'il a terminé sa désensibilisation.

7.2 Le supérieur hiérarchique d'un employé allergique effectuant des tâches ou activités à cotes de risque (++) et (+++) :

GUIDE DE PRÉVENTION

PIQÛRES D'INSECTES (HYMÉNOPTÈRES)

- 7.2.1 Le supérieur hiérarchique doit s'assurer que **l'employé allergique est retiré des tâches ou activités ciblées**, l'exposant **directement** aux piqûres d'insectes (LSST art. 51). (Voir la liste des tâches ou activités ciblées à l'annexe 1 - tableau 2);
- 7.2.2 Si l'employé veut demeurer dans une fonction ou un emploi spécifique et exécuter les tâches ou activités ciblées à l'annexe 1 -tableau 2, selon les cotes de risque (++) et (+++), le supérieur hiérarchique doit s'assurer que l'employé a sur lui sa seringue auto-injectable et qu'il porte les équipements de protection individuelle « ÉPI » décrits à 6.6, **à la condition qu'un médecin responsable de la Santé publique confirme par écrit que les mesures de sécurité sont acceptables pour cet employé ([LSST art. 33](#))**;
- 7.2.3 S'il est impossible d'identifier des tâches ou activités non ciblées, pour un emploi donné, l'employé sera réaffecté dans un autre emploi ne comportant pas une telle exposition ([LSST art. 32 à 39](#));
- 7.2.4 Le supérieur hiérarchique **informe les employés qu'ils doivent porter assistance à toute personne nécessitant des secours**, incluant un employé ayant une réaction allergique anormale à la suite d'une piqûre d'insecte;
- 7.2.5 Le supérieur hiérarchique doit donner des instructions précises aux employés afin que, s'ils sont témoins qu'une personne subit une réaction allergique anormale à la suite d'une piqûre d'insecte, **ils appliquent les mesures décrites à 7.2.4**;
- Plus spécifiquement, **il doit vérifier avec eux si l'employé s'est injecté** sa seringue auto-injectable ou qu'à sa demande, quelqu'un lui a fait cette injection au besoin;
- Enfin, il doit aussi **vérifier si quelqu'un a communiqué avec le 9-1-1**. Sinon, il doit lui-même communiquer immédiatement avec le 9-1-1, par le moyen le plus rapide (radio, téléphone ou cellulaire). On demande Urgences-Santé et explique au préposé la condition d'urgence et l'utilisation ou non d'une seringue auto-injectable.
- 7.2.6 Le supérieur hiérarchique ne peut réassigner un employé dans une tâche ou activité ciblée à *l'annexe 1 - tableau 2*, **sans avoir reçu au préalable une attestation médicale** qui lui confirme que l'employé a terminé sa désensibilisation au venin d'hyménoptères. Il pourra alors réintégrer son poste et effectuer ses tâches ou activités dans les mêmes conditions que les autres employés.

GUIDE DE PRÉVENTION PIQÛRES D'INSECTES (HYMÉNOPTÈRES)

ANNEXE I (sans préjudice)

Tableau 1 : Cote de risque

Cote	Équivalence	Situation
« Ø »	Risque équivalent à la population en général. RR* = 1	Ex.: circuler dans un parc, superviser une plage
« + »	Risque « peu significatif » pour un employé réalisant des tâches ou activités. RR < 2	Ex.: superviser des travaux dans un parc, inspecter un bâtiment
« ++ »	Risque « significatif » pour un employé réalisant des tâches ou activités. RR = 2	Ex.: tonte de gazon, collecte des déchets
« +++ »	Risque « très significatif » pour un employé réalisant des tâches ou activités. RR > 2	Ex.: émondage, manipulation d'insectes vivants

*RR veut dire risque relatif

À titre indicatif, voici une liste non exhaustive d'emplois ou fonctions impliquant des travaux extérieurs entre les mois d'avril et novembre.

GUIDE DE PRÉVENTION

PIQÛRES D'INSECTES (HYMÉNOPTÈRES)

NOTE : Lors de l'élaboration d'une liste des emplois (fonctions) et activités, le gestionnaire doit identifier, de façon aussi précise que possible, les tâches ou activités pouvant être exécutées à proximité de nids d'insectes ou qui comportent des risques de déranger les insectes piqueurs et qui augmentent les possibilités d'être piqué.

Tableau 2 : Exemple de fonctions et activités à risques

Cote	Fonction	Activités
PROFESSIONNELS		
+	Ingénieur, architecte, inspecteurs etc.	Études, analyse de problèmes, inspections
COLS BLANCS		
+++	Entomologiste, assistant-entomologiste	Entretien et nettoyage des ruches
++	Animateur d'institutions scientifiques	Animer des activités sur les lieux des différents sites du Jardin botanique, gestion des foules
++	Botaniste et assistant-botaniste	Identification des plantes, recherche sur le terrain, diagnostic sur des problématiques au niveau des arbres, arbustes, plantes, inventaire, récolte de semences
++	Conseiller en planification – biologiste	Travaux dans les parcs hors sentiers
++	Inspecteur horticulture et horticulteur	Enquête, inspection au parc horticole
+	Agent technique en horticulture et arboriculture, architecture paysager	Travaux d'aménagement, planification de travaux
+	Animateur horticole	Animation de groupes
+	Animateur secteur	Visite des installations extérieures et intérieures
+	Chef animateur	Patrouilles dans les parcs hors sentiers
+	Technicien en aménagement de la faune	Patrouilles dans les parcs hors sentiers
+	Inspecteur en bâtiments	Permis de rénovation/construction
+	Inspecteur domaine public, eau assainissement	Recherche de preuves, sacs à déchets et dépôts sauvages, dépistage herbe à poux
Ø	Agent de développement	Visite d'installations extérieures et intérieures
Ø	Animateur de camps de jour	Coordonnateurs, jeunes bénévoles, aide animateurs
Ø	Guide touristique	Soutien aux conducteurs de trains miniatures, gestion de foule, dirige les clients sur le site
Ø	Régisseur	Responsable de la bonne marche du site du Jardin botanique et de l'Insectarium
Ø	Supervision des enfants	Activités sportives, ludiques et culturelles
Ø	Superviseur d'entretien	Travaux d'entretien dans les parcs
Ø	Surveillant d'encaissement	Coordination du travail des préposés à l'accueil, encaissement des recettes, règlement des situations problématiques avec la clientèle
Ø	Surveillant d'installations, chef d'équipe	Surveillance d'installations sportives extérieures municipales
Ø	Surveillant des travaux	Travaux d'entretien dans les parcs
Ø	Surveillant-sauveteur et instructeur	Surveillance d'un plan d'eau sur plage de sable

GUIDE DE PRÉVENTION PIQÛRES D'INSECTES (HYMÉNOPTÈRES)

responsable		
COLS BLEUS		
+++	Auxiliaire horticole	Taille d'arbustes, haies
+++	Chauffeur signalisation écrite	Installation de panneaux de circulation sur des supports à panneaux qui ont des trous par où les insectes piqueurs peuvent entrer et faire des nids dans la cavité du poteau
+++	Élagueur	Élagage, abattage, essouchage d'arbres
+++	Électricien, éclairage de rue	Remplacement de fixtures électriques, d'ampoules de feux de circulation
+++	Étudiant horticole	Taille d'arbustes, haies
+++	Exterminateur	Extermination de nids d'insectes piqueurs
++	Éboueur	Déchets et vidange des paniers de rue
+++	Horticulteur	Jardins extérieurs
+++	Jardinier	Entretien horticole, plantation
++	Journalier	Tonte, poubelles, propreté, monofilament
++	Préposé aux travaux et à la propreté	Cueillette de déchets dans les parcs
+	Chauffeur	Tonte de gazon et déchiquetage de branches
+	Menuisier	Réparation de jeux, mobiliers de parcs
+	Opérateur d'appareils motorisés C	Tonte de gazon sous les arbres et autour des plates-bandes de différents végétaux
+	Peintre	Peinture de mobilier de parcs
+	Plombier	Réparation de jeux d'eau, système d'irrigation, abreuvoir, etc.
Ø	Préposé aux graffitis	Enlèvement des graffitis